Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat

25 novembre 2026

La version Internet fait foi

Chancellerie d'Etat
Service communication et information
Rue de l'Hôtel de Ville 2 • 1204 Genève
Tél. +41 22 327 90 90 • communication-pre@etat.ge.ch • www.ge.ch

Sommaire

Décisions du Conseil d'Etat 4
Genève 4
Indexation des prestations complémentaires cantonales dès le 1er janvier 2027 4
Adaptation des barèmes de l'impôt à la source pour 2027 4
Caisse des consignations: taux d’intérêt maintenu à 0,10% en 2027 5
La souveraineté numérique, un enjeu structurant pour Genève 5
25 novembre: renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles 5
Genève-Confédération 6
Secteur de l'hébergement: Genève soutient le projet sous réserve de certaines conditions 6
Transports publics: soutien au renforcement des moyens de sécurité 6
Registre foncier: Genève soutient la modification de l’ordonnance sur les successions et les trusts 7
Energie éolienne: Genève soutient l’adaptation et demande de préserver ses ressources naturelles 7
Autres décisions en bref 8
Aides financières 8
Crédits supplémentaires 8
Approbation de budgets et d'un rapport de gestion 8
Entrée en vigueur de lois 10
Agenda des invitations à la presse 11

Décisions du Conseil d'Etat

Genève

Indexation des prestations complémentaires cantonales dès le 1er janvier 2027

Le Conseil d'Etat a indexé, conformément à la loi et à compter du 1er janvier 2027, les montants destinés à la couverture des besoins vitaux des prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et à l'assurance-invalidité (AI). Il en est de même des prestations complémentaires familiales.

Le revenu minimum cantonal d'aide sociale garanti par les prestations complémentaires cantonales AVS/AI s'élèvera, dès le 1er janvier 2027 et par année, à 27'936 francs pour une personne seule et à 41'904 francs pour un couple.

Le montant servant de base au calcul des prestations complémentaires familiales s'élèvera, dès le 1er janvier 2027, à 27'936 francs contre 27'497 francs précédemment.

Cette décision fait suite à l'augmentation des montants destinés à la couverture des besoins vitaux du régime des prestations complémentaires fédérales par le Conseil fédéral, lors de sa séance du 2 octobre 2026.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 67 68.

Adaptation des barèmes de l'impôt à la source pour 2027

Le Conseil d'Etat a fixé les barèmes d'imposition à la source des personnes physiques et morales pour l'année fiscale 2027. Cette indexation vise à éviter que la pression fiscale s'alourdisse pour les contribuables sous l'effet de la seule augmentation de la valeur nominale de leur revenu.

Pour l'année fiscale 2027, en raison d'une variation positive de l'indice de renchérissement du coût de la vie (+0,45% par rapport à la période fiscale 2026), l'adaptation des barèmes a pour effet de diminuer la charge fiscale. En conséquence, pour un revenu identique, le prélèvement fiscal diminuera.

A titre d'exemples concrets: pour les personnes seules sans enfant ayant un revenu annuel de 100'000 francs, le prélèvement fiscal s'élèvera à 13'210 francs (13,21%) en 2027 contre 13'310 francs (13,31%) en 2026. Pour les personnes seules avec un enfant disposant du même revenu, l'impôt passera de 9'480 francs (9,48%) en 2026 à 9'360 francs (9,36%) en 2027.

La modification réglementaire adoptée ce jour a été prise en compte pour évaluer les recettes fiscales dans le cadre de la procédure budgétaire 2027 et occasionne une diminution des recettes fiscales estimée à 6,9 millions de francs.

Les barèmes 2027 de perception de l'impôt à la source peuvent être consultés ici.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Tatiana Oddo Clerc, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DF, T. 022 327 98 21.

Caisse des consignations: taux d'intérêt maintenu à 0,10% en 2027

Le Conseil d'Etat a adopté la mise à jour annuelle du règlement relatif aux taux d'intérêt de la caisse des consignations. Pour 2027, le taux applicable aux sommes consignées auprès de l'Etat est fixé à 0,10%. Il reste donc au même niveau qu'en 2026.

Selon la loi sur la caisse des consignations de l'Etat, les sommes déposées en consignation rapportent un intérêt simple à partir du 61e jour qui suit leur dépôt et jusqu'à leur remboursement. Le Conseil d'Etat fixe ce taux chaque année et peut le modifier en cours d'année si les circonstances le justifient.

La charge d'intérêts est estimée à 0,3 million de francs, comme en 2026. Elle figure dans le projet de budget 2027.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Dejan Nikolic, porte-parole, DF, T. 079 416 84 10.

La souveraineté numérique, un enjeu structurant pour Genève

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport sur quatre motions (M 3248, M 3052-B, M 3138-A, M 3170-A) relatives à la souveraineté numérique du canton. Dans sa réponse, il a rappelé les contours de sa stratégie en la matière, publiée cet été, dont les lignes directrices ont été partagées avec les établissements publics autonomes principaux et les communes. Le souhait du gouvernement est de garantir que l'administration cantonale dispose, pour les fonctions les plus critiques, de solutions alternatives et de capacités de réversibilité, c'est-à-dire d'être en mesure de changer d'orientation lorsque la situation l'exige.

S'il est particulièrement sensible aux questions soulevées par les députés, le Conseil d'Etat a également souligné les contraintes qu'une telle approche implique. En effet, les enjeux dépassant largement les frontières cantonales, les coûts financiers ne peuvent pas être supportés par une seule collectivité publique. Les opportunités de mutualisation représentent donc un levier crucial, raison pour laquelle le Conseil d'Etat participe activement aux travaux de l'Administration numérique suisse, qui réunit la Confédération, les cantons et les communes.

Le Conseil d'Etat a également pris note de l'intérêt du Grand Conseil pour figurer parmi les entités qui pourraient participer à un projet de désengagement des logiciels propriétaires vers des solutions ouvertes.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Laurent Paoliello, directeur de la communication, DIN, T. 079 935 86 75.

---

25 novembre: renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences sexistes et sexuelles, le Conseil d'Etat réaffirme son engagement en faveur de la prévention et de la lutte contre des violences domestiques, sexistes et sexuelles.

Cette journée rappelle que les violences envers les femmes et les minorités de genre restent une réalité préoccupante et que leur élimination relève d'une responsabilité collective. A Genève, les chiffres le confirment: en 2025, 84% des victimes majeures de violences domestiques prises en charge par le réseau genevois étaient des femmes. Ces violences, qui s'inscrivent dans un contexte persistant d'inégalités et de rapports de pouvoir, appellent une mobilisation durable de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs.

Dans ce contexte, la police cantonale renforce ses actions pour prévenir les violences, mieux identifier les situations à risque et protéger les victimes. En 2025, elle a enregistré 966 réquisitions pour violences conjugales, contre 673 en 2024, soit une hausse de 44%. Les mesures d'éloignement administratives ont également augmenté de 60%, passant de 127 à 204. Ces mesures s'accompagnent notamment d'un suivi

socio-thérapeutique et juridique des auteurs, ainsi que de contrôles réguliers de leur respect par la police.

Depuis février 2026, un projet pilote de surveillance électronique active est par ailleurs expérimenté dans le cadre pénal. Ce dispositif permet de détecter en temps réel la présence d'un auteur présumé dans une zone interdite et de déclencher une intervention policière spécifique.

A travers ces différentes mesures, le Conseil d'Etat et ses partenaires réaffirment leur détermination à poursuivre leurs efforts pour mieux protéger les personnes concernées et lutter durablement contre toutes les formes de violences.

- Plus d'information sur la campagne du 25 novembre

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Laurent Paoliello, directeur de la communication, DIN, T. 079 035 86 75.

Genève-Confédération

Secteur de l'hébergement: Genève soutient le projet sous réserve de certaines conditions

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de justice et police (DFJP) concernant la modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative. Ce projet, qui concerne les hôtels ou plateformes telles que AirBnB, vise à introduire de manière formelle la possibilité de vérifier électroniquement la correspondance entre l'identité de la personne logée et les données présentes sur le bulletin d'arrivée au travers de la plateforme intercantonale Easygov.

Dans sa réponse, le gouvernement salue cette évolution, susceptible d'améliorer le contrôle des hébergements et de fournir des données utiles aux autorités cantonales. Il relève toutefois la nécessité de garantir la correspondance entre la personne déclarée et la personne effectivement hébergée, ainsi que de préciser les exigences d'identification et de signature électroniques afin de garantir la valeur probante des données.

Cela étant, les coûts devront être pris en compte, notamment pour le financement du projet intercantonal ainsi que pour la maintenance de la plateforme, alors qu'aujourd'hui la plupart des bulletins d'hôtel sont déjà transmis à Genève de manière dématérialisée.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Eléonore Hirooka, directrice de la stratégie informationnelle de la police, DIN, T. 022 427 50 09.

Transports publics: soutien au renforcement des moyens de sécurité

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant les modifications de l'ordonnance sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics et de l'ordonnance sur la vidéosurveillance dans les transports publics.

Le gouvernement soutient les grands principes des adaptations proposées, qui autorisent l'utilisation de dispositifs incapacitants (comme les "*tasers*") associés à des caméras-piétons pour le personnel roulant, de contrôle et d'accompagnement. Elles encadrent également la vidéosurveillance en temps réel à bord des véhicules.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Stéphanie Araujo Placido, chargée d'information et communication, office cantonal des transports, DSM, T. 078 344 12 53.

Registre foncier: Genève soutient la modification de l’ordonnance sur les successions et les trusts

Le Conseil d’Etat a répondu à la consultation du Département fédéral de justice et police (DFJP) concernant la modification de l’ordonnance sur le registre foncier, qui précise les pièces justificatives à fournir lors d’une succession ou d’un trust (mécanisme qui permet de confier des biens à un tiers chargé de les gérer pour le compte de bénéficiaires).

Il soutient cet avant-projet qui comble des lacunes dans les règles actuelles sur les successions, supprime des incohérences et vise une meilleure harmonisation avec le droit supérieur.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Lionel Barral, directeur général-conservateur, office du registre foncier, DT, T. 022 546 61 26.

Energie éolienne: Genève soutient l’adaptation et demande de préserver ses ressources naturelles

Le Conseil d’Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant l’adaptation 2026 de la Conception énergie éolienne (CEE) de la Confédération. Si le gouvernement soutient cette révision pour renforcer la sécurité d’approvisionnement et atteindre ses objectifs climatiques sur le principe, il formule plusieurs points d’attention pour préserver les ressources naturelles du canton.

Le Conseil d'Etat salue la reconnaissance de l'intérêt national des projets éoliens d'une production supérieure à 20 GWh/an et l'intégration des technologies de nouvelle génération. Il insiste toutefois pour que cette révision n'annule pas la validité des planifications et des études déjà menées localement.

En matière de cartographie, il demande que les critères et dimensions proposés par cette révision permettent d’intégrer les spécificités locales et les corridors migratoires de l’avifaune du bassin lémanique.

Enfin, le gouvernement considère que la protection des eaux souterraines doit être mieux prise en compte et réclame une meilleure coordination intercantonale et transfrontalière, pilotée par la Confédération, pour gérer les impacts potentiels pour la France voisine et le canton de Vaud.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Laurent Tippenhauer, chargé de projets – analyse de politique publique à l'office cantonal de l'énergie, DEE, T. 022 327 93 52.

Autres décisions en bref

Aides financières

Le Conseil d'Etat a accordé les aides financières suivantes:

- 204'000 francs au Club suisse de la presse, pour les années 2026 et 2027;
- 116'400 francs à l'association genevoise de prévention des accidents par morsure de chien (PAM), pour les années 2026 à 2029;
- 57'583 francs à la Fondation Aux Bergues, pour l'année 2026;
- 80'000 francs à l'association Première ligne, pour l'année 2026;
- 1'055'300 francs du Fonds de l'aide au sport destinés aux bénéficiaires des domaines du sport d'élite, des manifestations sportives et des projets liés au sport, pour l'année 2026.

Crédits supplémentaires

Le Conseil d'Etat a soumis à la commission des finances du Grand Conseil les demandes de crédits supplémentaires suivantes, en application des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF):

- 380'000 francs destinés aux mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier;
- 2'337'010 francs destinés au financement résiduel des soins à domicile;
- 1'382'000 francs destinés aux charges liées aux rente-pont AVS.

Approbation de budgets et d'un rapport de gestion

Le Conseil d'Etat a approuvé les budgets des entités suivantes:

- **Fondation Praille Acacias Vernets (FPAV):** le budget pour l’exercice 2027 présente un résultat d'exploitation avant intérêt et amortissement bénéficiaire et un solde de trésorerie de 43,7 millions de francs en début d’exercice. Ce montant permettra de racheter des droits de superficie (DDP) et de valoriser les terrains concernés.
- **Fondation des parkings**: le budget prévoit des produits et des charges s’élevant respectivement à 54,4 et 51,4 millions de francs. Compte tenu d’un résultat financier de 0,9 million de francs, le bénéfice 2027 est ainsi prévu à 4 millions de francs. En 2027, les investissements prévus par la Fondation sont estimés à 50 millions de francs dans le bâti et alloués aux principaux projets de construction (P47 et P+R Trèfle-Blanc). En outre, 1,5 million sera dédié aux investissements informatiques et 270'000 francs à l'exploitation.

  et le rapport de gestion de l'entité suivante:

- **Mouettes Genevoises SA (MG SA)**: les comptes 2025 se sont clôturés sur une perte de 69'679 francs. Malgré ce résultat déficitaire, qui s'explique principalement par des charges d'exploitation en dépassement, les recettes de transports sont supérieures aux prévisions ainsi qu'aux recettes réalisées en 2024. Les contributions totales de l'Etat se sont élevées à 3,4 millions de francs, supérieures à 2024, conformément au contrat de prestations en vigueur.

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	Auteur du PL initial	Entrée en vigueur
Loi du 1er octobre 2026 accordant une aide financière annuelle de 691'000F à l'Association Genève-Plage pour les années 2025 à 2028 (13728)	Conseil d'Etat	28 novembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 1er octobre 2026 accordant une contribution extraordinaire au canton du Jura (Transfert de Moutier) (13844)	Conseil d'Etat	28 novembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 2 octobre 2026 ouvrant un crédit d'étude et d'investissement de 5'000'000F et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10'000'000F pour développer l'infrastructure écologique cantonale et mettre en œuvre des mesures de compensation écologique (13647)	Conseil d'Etat	28 novembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 2 octobre 2026 abrogeant la loi 13204 modifiant la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (Pour le respect de la hiérarchie du réseau routier de notre canton) (H 1 21 – 13878)	Conseil d'Etat	28 novembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 2 octobre 2026 accordant une aide financière annuelle de 1'000'000F à l'Association Genève Futur Hockey pour les années 2026 à 2030 (13806)	Conseil d'Etat	28 novembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 2 octobre 2026 ouvrant un crédit d'investissement de 15'116'000F pour l'évolution du système d'information et de communication financier (13785)	Conseil d'Etat	28 novembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 2 octobre 2026 autorisant le Conseil d'Etat à consentir un prêt d'un montant total de 1'930'000F en faveur du Centre Suisse de Contrôle de Qualité (CSCQ) dans le cadre du paiement par le Centre de sa part de recapitalisation de la CPEG en vertu de la loi 12228 (13879)	Grand Conseil	28 novembre 2026 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle)

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
27 novembre 10h30 - 11h30	Crack à Genève: de la réduction des risques aux nouvelles perspectives de traitement	Maison internationale des Associations - Salle Carson 15, rue des Savoises	DSM	Catharina Habsburg T. 022 327 96 27